



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le lundi 7 juin 2021 à 20 h 17, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 3 mai 2021
 - 2.2.2. Séance extraordinaire du 17 mai 2021
 - 2.2.3. Séance extraordinaire du 24 mai 2021
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020
 - 2.6. Adoption du règlement 21-381 concernant la répartition des coûts de nettoyage et d'entretien de la rivière du Sud, branche 29
 - 2.7. Adoption du règlement 21-383 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
 - 2.8. Politique salariale pour les travaux publics
 - 2.9. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
 - 2.10. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Entente relative à l'utilisation de la station d'air respirable du service de sécurité incendie intermunicipal de Venise-en-Québec - Autorisation de signature
 - 3.3. Entente d'entraide incendie avec la ville de Farnham
4. TRANSPORT
 - 4.1. Lignage des rues
 - 4.2. Fauchage et débroussaillage des fossés
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Fonds vert de la Municipalité de Saint-Alexandre
 - 5.2. Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Achat de manuels de référence pour le CCU
 - 7.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-384 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Rapport du Service des loisirs, culture et communications
 - 8.2. Entente avec le camp Smash pour offrir des activités de tennis
 - 8.3. Demande ALSA concernant le camp de jour
 - 8.4. Fête nationale - Apport de la municipalité
 - 8.5. Demande de financement coopération intermunicipale
 - 8.6. Embauche d'une préposée sanitaire au camp de jour Alextra du 28 juin au 20 août 2021
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
 - 10.1. Demande de budget pour croix de chemin

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 17.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-06-144

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption des procès-verbaux

21-06-145

Séance ordinaire du 3 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu' ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-06-146

Séance extraordinaire du 17 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu' ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-06-147

Séance extraordinaire du 24 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu' ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-06-148

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2021 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 316 456,49 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4050 à 4075	pour	81 518,31 \$
Chèques fournisseurs	81964 à 82018	pour	199 045,29 \$
	82019 à 82024	pour	4 003,04 \$
Rémunération	501712 à 501757	pour	31 889,85 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de mai 2021, totalisant cinq (5) plaintes, est déposé devant le conseil.

21-06-149

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Luc Mercier, dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'autoriser la publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 par envoi postal aux citoyens de la municipalité ainsi que sur notre site Internet.

Adoptée à l'unanimité

21-06-150

Adoption du règlement 21-381 concernant la répartition des coûts de nettoyage et d'entretien de la rivière du Sud, branche 29

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-381 établissant la répartition des coûts des travaux correctifs de la rivière du Sud, branche 29 était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence, été remise aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil ;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le règlement 21-381 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière du Sud, branche 29 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-06-151

Adoption du règlement 21-383 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-383 modifiant le règlement de gestion contractuelle était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence, été remise aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil ;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et a expliqué les modifications apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et résolu que le règlement 21-383 modifiant le règlement de gestion contractuelle soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-06-152

Politique salariale pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a entrepris une vaste révision de ses outils en matière de gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre veut encadrer l'établissement de la rémunération de ses employés en tenant compte de sa capacité financière tout en reconnaissant l'expertise et l'expérience de ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut implanter un système de rémunération juste et équitable pour les travaux publics afin de reconnaître l'expérience, l'expertise et la compétence de ses employés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'adopter la politique relative à la rémunération des employés des travaux publics ;

D'entériner le système de rémunération présenté à l'annexe 1 pour les années 2021-2024 ;

QUE la présente politique salariale entre en vigueur dès la date d'adoption de celle-ci ;

DE procéder à la révision des échelons salariaux en 2024 pour le terme 2025 à 2029.

21-06-153

Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuuvé par le conseiller Florent Raymond et résolu que le secrétaire-trésorier, Marc-Antoine Lefebvre, soit autorisé à débiter le processus avant la transmission de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes municipales depuis l'année 2019.

21-06-154

Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'oeuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyés à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, à M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Service de sécurité incendie - Rapport

Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI présente son rapport du mois de mai 2021 représentant les sorties suivantes:

- 4 appels incendies
- 2 appels premiers répondants
- 1 entraide

21-06-155

Entente relative à l'utilisation de la station d'air respirable du service de sécurité incendie intermunicipal de Venise-en-Québec - Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre avait une entente relative à l'utilisation de la station d'air respirable du service incendie de Saint-Sébastien conformément à la résolution 19-05-85 ;

ATTENDU QUE les services de service incendie des municipalités de Saint-Sébastien et de Venise-en-Québec ont été fusionnés ;

ATTENDU QUE la station d'air respirable est maintenant la propriété du service de sécurité incendie intermunicipal de Venise-en-Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente quant à l'utilisation de la station d'air respirable en raison du changement de propriétaire ;

ATTENDU QUE les corporations municipales faisant partie de l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour conclure une entente pour l'utilisation d'une station d'air respirable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuuvé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre, l'entente relative à l'utilisation de la station d'air respirable auprès de la Municipalité de Venise-en-Québec.

Adoptée à l'unanimité

21-06-156

Entente d'entraide incendie avec la ville de Farnham

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité s'engage à fournir le personnel et les équipements de son service de sécurité incendie requis par la municipalité requérante pour lui prêter assistance à l'occasion d'un combat incendie ou d'un autre sinistre de même nature, en autant que le personnel et les équipements concernés soient disponibles sans mettre en danger sa propre sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

D'approuver l'entente d'entraide incendie à intervenir avec la Ville de Farnham ;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre, l'entente d'entraide incendie avec la Ville de Farnham.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

21-06-157

Lignage des rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux offres de service pour procéder au lignage des rues ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Lignes Maska est la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter l'offre de services de Lignes Maska pour le lignage des rues au montant de 13 656.40\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-06-158

Fauchage et débroussaillage des fossés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a effectué quatre demandes de prix afin de procéder au fauchage et au débroussaillage des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une offre de service pour procéder au fauchage et au débroussaillage des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de André Paris Inc. est la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter l'offre de services de André Paris Inc. pour le fauchage au montant de 5 098.50\$, plus les taxes applicables, et pour le débroussaillage des fossés au montant de 5 407.50\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

21-06-159

Fonds vert de la Municipalité de Saint-Alexandre

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 21-379 concernant la constitution d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement lors de la séance du 1er mars 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre veut établir les balises afin d'encadrer la réception et l'analyse des demandes d'aide financière ainsi que les règles régissant l'utilisation des ressources financières du fonds vert de Saint-Alexandre ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre considère que la Municipalité doit soutenir les initiatives relatives au développement durable et à la protection de l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le programme du *Fonds vert : Un programme de soutien à l'action environnementale*.

Adoptée à l'unanimité

21-06-160

Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu n'a pas renouvelé leur entente de partenariat avec Hydro-Québec quant au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre possède une borne de recharge pour véhicules électriques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre veut renouveler l'entente avec Hydro-Québec quant à sa borne de recharge pour véhicules électriques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'autoriser le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre, une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de mai 2021, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant vingt-six (26) permis est déposé.

21-06-161

Achat de manuels de référence pour le CCU

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et résolu d'acheter trois ouvrages de référence pour le comité consultatif d'urbanisme auprès de l'Association québécoise d'urbanisme au montant de 70.65\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-384 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Yves Barrette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement de zonage 20-366 afin de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur Yves Barrette dépose une copie du projet de règlement 21-384 modifiant le règlement de zonage 20-366 afin de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire.

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Rapport du Service des loisirs, culture et communications

Dépôt du rapport du Service des loisirs, culture et communications présenté par la directrice madame Odile Gauvin.

21-06-162

Entente avec le camp Smash pour offrir des activités de tennis

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, des communications et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre, une entente de partenariat avec le Camp SMASH afin d'offrir des activités de tennis aux citoyens et aux citoyennes de Saint-Alexandre pour la saison 2021.

Adoptée à l'unanimité

21-06-163

Demande ALSA concernant le camp de jour

ATTENDU QUE l'Association des loisirs de Saint-Alexandre a transmis une demande de soutien à la Municipalité de Saint-Alexandre afin de procéder à l'embauche d'un préposé sanitaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre procède à l'embauche d'un préposé sanitaire pour le camp de jour Alextra.

Adoptée à l'unanimité

21-06-164

Fête nationale - Apport de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre procède à l'achat de désinfectant à mains pour les festivités de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité

21-06-165

Demande de financement coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes du Haut-Richelieu désirent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Alexandre s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale et à assumer une partie des coûts ;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

21-06-166

Embauche d'une préposée sanitaire au camp de jour Alextra du 28 juin au 20 août 2021

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour à Saint-Alexandre, édition été 2021, entre le 28 juin et le 20 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie liée à la COVID-19 est toujours présente et que le camp de jour doit appliquer des normes sanitaires rigoureuses afin de prévenir les potentielles éclosions ;

CONSIDÉRANT QUE Marie Robitaille, résidente de Saint-Alexandre, est disponible et volontaire pour assurer le travail de préposée sanitaire au camp de jour Alextra pour la période du 28 juin au 20 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le salaire horaire sera de 13,50\$ pour un montant maximum quotidien, selon les besoins encourus, de 81,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher madame Marie Robitaille à titre de préposée sanitaire au camp de jour Alextra du 28 juin au 20 août 2021 au taux horaire de 13,50\$ et pour un montant maximum quotidien, selon les besoins encourus, de 81,00\$.

Adoptée à l'unanimité

9. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mai 2021.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

21-06-167

Demande de budget pour croix de chemin

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Bourgeois s'occupe de l'entretien des croix de chemin de la municipalité de Saint-Alexandre bénévolement;

CONSIDÉRANT QU'il désire changer l'emplacement de la croix «Vincent Bourgeois» situé au 900, chemin Grande-Ligne pour l'éloigner de la route, et que cette croix a été citée et inscrite au répertoire du patrimoine culturel du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'autoriser un budget de 1 200 \$ pour la reconstruction d'un socle;

QUE le versement se fasse sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

21-06-168

11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 03.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire